

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA /  
M. BRUNO GENZANA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
8 Février 2019**

**OBJET : Subvention d'équipement pour plusieurs projets de restructuration et  
d'aménagement du centre hospitalier d'Allauch.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'équipement de 380 000€ au centre hospitalier d'Allauch pour ses divers projets d'aménagement (entrée, accueil, extérieurs, sécurisation...),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions d'équipement avec le centre hospitalier d'Allauch conformément à la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**